

[Traduction]

«Un rebelle à la cause des langues officielles est renvoyé par le premier ministre au moment de l'adoption de la loi.»

[Français]

C'était donc, honorables sénateurs, un projet de loi important pour le gouvernement et important pour le pays. Le gouvernement félicitait grandement pour ce projet de loi.

Il y a eu des félicitations d'ailleurs. Voici ce que le Commissaire aux langues officielles, monsieur d'Iberville-Fortier, du temps disait.

[Traduction]

L'article, intitulé «Les félicitations de d'Iberville Fortier pourraient bien correspondre au calme annonçant une tempête linguistique», disait:

La nouvelle Loi sur les langues officielles fait du Canada un modèle pour les autres pays, selon M. d'Iberville Fortier, Commissaire aux langues officielles.

Le Commissaire déclare aussi que la Loi, tout en respectant la diversité canadienne, constitue un excellent outil non seulement pour la réforme linguistique, mais aussi pour le développement d'une identité canadienne plus forte.

[Français]

Voici une citation qui vient de la bibliothèque du Parlement intitulée «Official Bilingual Act» de 1988. Une réaction de quelqu'un qui n'était certainement pas partisan, à savoir, un employé de la bibliothèque du parlement déclare au sujet du préambule:

[Traduction]

La présence même d'un préambule, ce que l'on voit rarement en droit public, montre quelle importance les législateurs accordent à cette loi—

Le préambule mentionne précisément les articles 16 à 20 de la Charte, la langue de travail, la participation égale, l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de l'avancement du bilinguisme, les groupes minoritaires parlant une langue officielle et la coopération avec les gouvernements provinciaux.

[Français]

Voilà ce que disait le gouvernement lui-même. Voilà ce que le gouvernement proposait. Voilà ce que le Commissaire aux langues officielles appuyait. Nous avons maintenant, devant nous, un projet de loi où le Commissaire aux langues officielles déclare carrément, sans équivoque que:

CE PROJET DE LOI VA À L'ENCONTRE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Alors, je vous demande, honorables sénateurs, quels que soient vos antécédents: (voici ce que votre gouvernement disait il y a quelque temps. Oui, je le félicite.) Est-ce qu'il ne convient pas d'agir, de se séparer des questions partisans et d'agir ici sur une question de principe?

La chose est très importante surtout, je dirais, pour nous les francophones hors Québec. Pour nous, la *Loi sur les langues officielles* est d'une extrême importance. Il faut comprendre les difficultés sur lesquelles nous avons insisté et continuons à insister. Vous savez que ce n'est pas populaire partout. Je

[Le sénateur Molgat.]

n'avez qu'à regarder le sénateur Simard qui a parlé si bien sur cette question. Je sais parfaitement bien l'effort du groupe CORE au cours de la dernière élection qui est arrivé en deuxième place, non le groupe conservateur mais le groupe CORE. Quel est le but principal du groupe CORE: éliminer le bilinguisme.

Il faut comprendre les difficultés que nous avons. Il faut comprendre comment nous avons eu à lutter, pour le maintien de notre langue, nous, francophones de l'extérieur du Québec. Je vais vous dire que chez moi, dans ma province, j'ai été député provincial pendant de longues années. Le sénateur Roblin à ce moment-là était le chef du gouvernement. Chaque année mes collègues du parti libéral ont présenté en Chambre un projet de loi pour nous permettre que le français soit la langue d'enseignement. Chaque année, le sénateur Roblin et son groupe se sont opposés complètement à cette simple demande pour que l'on puisse ajouter, à la langue anglaise, le mot «français» dans l'acte scolaire. On nous a refusé cela. Ce n'est seulement que des années plus tard quand mes enfants, même pas lorsqu'ils ont commencé l'école, lorsqu'ils étaient rendus à la sixième année que l'on a réussi à faire changer la loi et que l'on pouvait permettre l'enseignement en français dans ma province. Il faut comprendre ces difficultés à travers le pays. C'est pour cela que la *Loi sur les langues officielles* est essentielle pour nous. Je vous dis, honorables sénateurs, tous et particulièrement mes collègues de langue française. Les honorables sénateurs qui nous parlaient hier au sujet de société distincte, pensez donc combien cette loi est importante pour nous.

Le sénateur Lavoie-Roux, le sénateur Bolduc, et je laisse de côté le sénateur Grimard puisqu'il est le parrain de ce projet de loi, je vous demande, honorables sénateurs, de comprendre les problèmes que nous avons. La *Loi sur les langues officielles* est essentielle pour le maintien, à travers de ce pays, du bilinguisme et pour le maintien des deux langues. Si vous croyez à cela, si vous croyez que d'avoir deux langues officielles au Canada c'est bel et bien un atout important, si vous croyez dans cette *Loi sur les langues officielles*, je vous demande de laisser de côté la partisanerie et appuyez le projet d'amendement que le sénateur Corbin nous a présenté.

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, sans revenir sur tous les arguments que moi et d'autres sénateurs ont employés lors de plusieurs séances entourant ce projet de loi, autant avant Noël qu'à l'automne dernier, et même la semaine dernière, j'aimerais tout de même lancer un appel à mes collègues des deux côtés de la Chambre pour appuyer cette motion.

Je peux vous dire que je n'aurais pas présenté cette motion-là. Je croyais avoir fait un débat aidé de certains de mes collègues, pour améliorer le traitement qui sera réservé aux droits des employés à la langue de travail dans les futures organisations régionales qui vont administrer ces aéroports fédéraux-là. Je ne l'aurais pas fait, non parce que je suis de ceux qui abandonnent facilement, surtout lorsqu'il est question de lois linguistiques affectant mes concitoyens et concitoyennes du Nouveau-Brunswick et la minorité linguistique au Canada. Je me disais quand même, si à ce jour on n'a pas pu convaincre nos collègues tant anglophones que francophones, mais surtout nos collègues francophones québécois, je m'étais imaginé que je pourrais peut-être proposer une autre motion en amende-